



## FORMATION ELUS LOCAUX & CADRES TERRITORIAUX

### Les responsabilités des communes du fait de leurs ouvrages publics

**Objectifs :** Connaître les règles élémentaires à respecter pour éviter d'engager trop facilement la responsabilité d'une commune à raison d'un ouvrage public et les moyens de défendre à une action engagée par la victime à l'encontre de la commune.

#### Programme :

- Comment limiter les risques d'engagement de la responsabilité de la commune à raison d'ouvrages publics ?
- L'obligation d'entretien des bâtiments communaux.
- La prévention des risques pour les usagers des sites ou endroits dangereux (lacs, plans d'eau, plages aménagées).
- Du bon élagage des arbres communaux.
- Les risques d'entretien d'un chemin rural.
- Les nuisances dues aux salles des fêtes communales .

**Intervenant :** Pauline DESERT-FAVERIE

Avocat depuis 2008, au terme d'études universitaires intégralement consacrées au droit public, Pauline Désert a exercé pendant plusieurs années auprès de Jean-Jacques Thouroude, avocat spécialiste en droit public, puis au sein de différentes structures, avant de créer son propre Cabinet en janvier 2016, et de s'associer avec deux autres avocats publicistes au sein du Cabinet "H.S.D.P. Avocats".

Elle a ainsi eu l'occasion de conseiller, ou de défendre un panel très divers de collectivités territoriales, mais également d'agents publics.

Dans le même temps, Pauline Désert n'a cessé d'intervenir à l'Université de Caen, en qualité de chargée d'enseignement vacataire, devant des publics très variés : étudiants de premières années de droit, Master 2, mais également des agents en formation pour les concours internes de la fonction publique.

La pratique et la théorie ne peuvent s'ignorer, et c'est la raison pour laquelle elle poursuit cette double activité, sans jamais perdre de vue que le droit n'est efficace que s'il est compris par ses destinataires.